



Procès-verbal du Comité Syndical Séance du 29 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf du mois de mars à 18 h 00, se sont réunis à la mairie-annexe de la Madeleine les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de la Madeleine sous la présidence de Nicolas CRIAUD, Président du Syndicat Intercommunal de la Madeleine, dûment convoqués le 24 mars 2022.

Étaient présents : Nicolas CRIAUD, Claude BODET, Caroline LEBEAU, Roger COUE, Jean-Noël DESBOIS, Nicolas AMBROSINI, Catherine RICHOMME, Jean-Claude DENIE, Frédérick DUNET.

Était également présent : Thomas LEMONNIER (responsable administratif et financier du Syndicat).

Étaient excusés : Denis LENORMAND, François FONTAINE, Karine MARTIN (Receveur municipal).

Secrétaire de séance : Jean-Noël DESBOIS

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2022

Le procès-verbal ne suscite aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

1 – Approbation du compte de gestion 2021 du Budget principal

Le Comité Syndical PREND ACTE de cette délibération.

2 – Approbation du compte de gestion 2021 du Budget annexe vente d'électricité

Le Comité Syndical PREND ACTE de cette délibération.

3 – Approbation du compte administratif 2021 du Budget principal

Le vote de cette délibération est confié à Jean-Claude DENIE, doyen d'âge de l'assemblée.

Jean-Noël DESBOIS s'interroge sur la somme de 20 004,83 € inscrite au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » de la section de fonctionnement. Thomas LEMONNIER indique qu'il s'agit principalement du reversement exceptionnel de l'excédent de fonctionnement du Budget annexe vente d'électricité vers le Budget principal.

VOTE : UNANIMITE

4 – Approbation du compte administratif 2021 du Budget annexe vente d'électricité

Le vote de cette délibération est à nouveau confié à Jean-Claude DENIE, doyen d'âge de l'assemblée.



Jean-Noël DESBOIS demande la date de fin du contrat avec EDF Obligation d'Achat. Monsieur le Président indique que la réponse a été apportée dans le procès-verbal de la séance du 11 mars dernier : « Le contrat avec EDF OA a une durée de 20 ans, il prendra fin le 27 septembre 2030. ».

VOTE : UNANIMITE

5- Affectation des résultats 2021 du Budget principal

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : UNANIMITE

6- Affectation des résultats 2021 du Budget annexe vente d'électricité

Cette délibération ne fait l'objet d'aucune remarque.

VOTE : UNANIMITE

7- Vote du Budget primitif 2022 – Budget principal

Frédéric DUNET indique que le Département ne prendra pas à sa charge une dépense de 30 000 € liée au raboutage de la voirie rue des parcs Neufs / Saint-Exupéry. Nicolas CRIAUD et Claude BODET souhaitent qu'une réponse soit apportée au Département afin que cette charge ne soit pas supportée par le Syndicat.

Claude BODET insiste sur l'effort d'investissement du Syndicat sur ce Budget, mais également sur le municipale (présentation du plan pluriannuel d'investissement lors du DOB 2022). Nicolas CRIAUD indique que le Syndicat devra procéder à des demandes de subventions notamment pour le projet de rénovation énergétique de l'école maternelle. Certaines demandes pourront être portées par les Communes. Un recrutement est actuellement en cours à Cap Atlantique pour un agent en charge des recherches de subventions, ce poste sera mutualisé entre les Communes de Cap Atlantique. Claude BODET demande à Thomas LEMONNIER que les investissements du Syndicat soient remontés à Cap Atlantique pour un fléchage des subventions.

Claude BODET informe les membres de l'assemblée qu'une étude prospective a été menée sur l'évolution des effectifs scolaires notamment sur le secteur de la Madeleine. Celle-ci montre une stabilisation des effectifs scolaires sur les dix prochaines années.

DSM



Jean-Noël DESBOIS s'interroge sur l'augmentation des charges de personnel. Claude BODET répond que cette augmentation a été justifiée lors du débat d'orientation budgétaire par la valorisation complémentaire des personnels mis à disposition par Guérande et Saint-Lyphard.

VOTE : UNANIMITE

8 - Vote du Budget primitif 2022 – Budget annexe vente d'électricité

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : UNANIMITE

9 – Subventions de fonctionnement aux associations 2022

Frédéric DUNET indique que les subventions aux associations sportives sont encadrées par certains critères, le nombre de licenciés de moins de 18 ans et la pratique ou non de la compétition. Ces critères sont approuvés par les associations concernées. Pour le Syndicat, ces critères ont été mis en place en 2017, lors de la révision des statuts.

Claude BODET indique qu'il s'agit de la première demande de subvention au Syndicat, de la société de chasse de la Madeleine. Le Syndicat ne dispose pas assez d'éléments pour accorder la totalité de la subvention à l'association.

Claude BODET rappelle également la nécessité de présenter une demande de subvention avec un budget prévisionnel équilibré.

Il est indiqué aux membres du Comité que la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 instaure un contrat d'engagement républicain. Celui-ci a pour objet de préciser les engagements que prend toute association qui sollicite une subvention publique, notamment sur le respect des principes de la République. Ce document sera envoyé aux associations lors de la notification de la subvention, le versement de la subvention est conditionné au retour du contrat signé. Le contrat d'engagement républicain sera joint à cette délibération.



ASSOCIATIONS CULTURELLES

Nom de l'association	Subvention sollicitée en 2022	Subvention accordée en 2022
Association des Métaux	8 000,00 €	8 000,00 € dont 4 800,00 € (Loyer) + 3 200,00 € (Besoins de fonctionnement de l'association)
La Madeleine d'hier et d'aujourd'hui	500,00 €	500,00 €
Comité des fêtes	850,00 €	850,00 €

ASSOCIATIONS SPORTIVES

Nom de l'association	Subvention sollicitée en 2022	Subvention accordée en 2022
AS la Madeleine Basket	4 600,00 €	4 600,00 €
AS la Madeleine Football	12 000,00 €	10 708,00 €
AS la Madeleine Gymnastique	1 000,00 €	555,20 €
La Madeleine aux Sports	2 000,00 €	2 000,00 €

DIVERS

Nom de l'association	Subvention sollicitée en 2022	Subvention accordée en 2022
Société de chasse de la Madeleine	800,00 €	400,00 €

VOTE : UNANIMITE

Monsieur le Président Clôt la séance à 18 heures 50.

Nicolas CRIAUD et Claude BODET indiquent que le Budget primitif du SIVOM sera présenté lors des Conseils Municipaux des deux Communes.

Frédéric DUNET indique que les travaux rue des Parcs Neufs / Saint-Exupéry se dérouleront en mai/juin 2022. Les travaux du Département sur cette axe se dérouleront à l'automne.

L'installation des nouveaux sanitaires devrait également avoir lieu à l'automne.

Jean-Noël DESBOIS
Secrétaire de séance



DSN